

Achat de matériel pour
les jeux au Casino
Municipal

61.050

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSSEAU PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En prévision du fonctionnement éventuel des jeux au Casino Municipal pendant la saison 1961, un appel d'offres avait été fait auprès de deux maisons spécialisées pour la fourniture du matériel de jeu nécessaire au fonctionnement de la boule (tables, casiers, tirelires, entourages, chaises, caisses de change, jetons etc...) ces deux maisons étaient : La Fabrique " CARO " de Paris, l'entreprise " JOST " de Paris.

La proposition de " Caro " s'élevait à	28.184 NF,11
Celle de Jost	22.425 NF 00

Parallèlement un devis avait été demandé pour certaines fournitures aux Ets Perse et Vrillaud de Royan, appréciés pour le matériel fourni au Sporting de Fontail-lac, au cours des années antérieures.

En retenant le matériel proposé par cette entreprise et certaines fournitures spéciales de " Jost " il est possible d'obtenir l'équipement nécessaire pour 13.634 nf, soit une économie de 15.000 NF, sur l'une ou l'autre des propositions d'ensemble, des maisons spécialisées.

La dépense se répartissait comme suit :

Perse et Vrillaud	9.010 NF
Jost	4.624 NF

La Commission des Finances est favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'autoriser M. le Maire à passer commande aux Ets Perse et Vrillaud du matériel suivant :

- 1 jeu de boule 1,85 x 1,85 cuvette marquetée représentant un champ de course, vernie au tampon, cadre et piétement acajou, centre bronze nickelé à 36 cuvettes pleines - remis à neuf	1.150 NF
- 6 tables de boule à 800	4.800 NF
- 6 chaises grillées acajou verni à 80	480
- 6 tirelires à pourboires à 20	120
- 6 entourages de croupier à 85	510
- 2 caisses de change grand modèle acajou à 400	800
- 1 grand bureau de caissier acajou	1.150
	<hr/>
	9.010 NF

- d'autoriser M. le Maire à passer commande aux Ets Jost, 105 rue Villiers à l'Isle Adam à Paris XX^e de

- 1 niveau	102
- 1 entouragement bouleur	410
- 6 chaises croupier à 50	300
- 1 chaise chef de partie	52
- 3.000 jetons 34 m/m valeur 0,50	750
- 5.000 jetons 40 m/m valeur 1	1.050
- 2.000 jetons 45 m/m valeur 5	820
- 3.000 jetons 50 m/m valeur 10	1.140
	<hr/>
	4.624

- que la dépense sera imputée au compte sequestre ouvert chez M. le Receveur Municipal

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M^{rs}. les membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 9 JUIN 1961
Le Sous-Préfet,

J. Voche



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Chabot